



Actualité



BANDE 700 MHZ : DES AIDES PRÉVUES POUR LES UTILISATEURS PMSE

06/04/2016

Les professions du spectacle vivant, les prestataires de services audiovisuels, les producteurs de spectacles culturels, d'émissions d'actualité ou d'événements sportifs, ou d'autres activités utilisent aujourd'hui couramment des équipements auxiliaires sonores de conception de programmes et de radiodiffusion (PMSE), tels que des microphones sans fil ou des équipements techniques, fonctionnant dans la bande 694-790 MHz (bande 700 MHz).

La cession aux opérateurs de télécommunications de cette bande de fréquences, jusque-là affectée à la télévision numérique terrestre (TNT), aura donc des conséquences pour les utilisateurs de ces équipements PMSE, notamment en région Ile-de-France, qui sera la première plaque géographique à basculer.

Pour laisser le temps aux professionnels d'adapter leurs usages aux nouvelles dispositions, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et le ministère de la Culture et de la Communication ont prévu des dispositifs.

Pour retrouver ces dispositifs en détail, [consultez notre page dédiée](#).